



Cahors, le 28 juin 2021

NON A LA REPRESSION SYNDICALE DANS LE LOT !

Un agent de la cité scolaire de Gourdon, militant du SNUTER-FSU, est sanctionné de 3 jours d'exclusion par le Conseil départemental parce qu'il a dénoncé publiquement la dégradation des conditions de travail des agents lors de la journée de grève et de manifestation de toute la cité scolaire le 4 mars 2021.

Jeudi dernier l'intersyndicale départementale CGT-FSU-SUD Solidaires a adressé une lettre ouverte à M. Rigal, président du Conseil départemental, pour lui demander d'intervenir personnellement afin d'empêcher cette injustice (voir ci-dessous), or nous n'avons pas obtenu de réponse positive ! Faut-il comprendre que le Conseil départemental rêve d'un monde où il serait interdit aux syndicats d'évoquer les conditions de travail des personnels ? S'agit-il de faire taire toutes les voix dissonantes qui osent encore lutter pour une amélioration de la situation des travailleurs ?

Nous ne voulons pas de ce monde-là ! La liberté d'expression syndicale est un droit fondamental, venez nombreux la défendre avec nous :

L'intersyndicale départementale CGT-FSU-SOLIDAIRES appelle à une manifestation :

Mercredi 30 juin à 14h00 au rond-point de Regourd.

Cahors, le 23 juin 2021

Lettre ouverte à M. Rigal, président du Conseil Départemental

M. le Président,

L'an dernier, le rectorat portait plainte contre un représentant syndical à la suite de la mobilisation (tout à fait pacifique) contre les épreuves du nouveau bac Blanquer (E3C) à Clément Marot. Et voilà que maintenant le Conseil Départemental du Lot est sur le point de sanctionner un représentant du SNUTER-FSU de la cité scolaire de Gourdon par 3 jours d'exclusion.

Comment est-il possible que vos services puissent sanctionner un représentant syndical en grève dénonçant les conditions de travail difficiles des agents de la cité scolaire lors de la manifestation publique du 4 mars 2021 à Gourdon ?

Pourquoi, M. le Président du Conseil Départemental, avez-vous refusé l'audience demandée par la FSU, qui aurait permis un dialogue social auquel vous dites être attaché ?

Alors que toutes tentatives d'amélioration par les travailleurs de leurs conditions de travail sont réprimées (atteinte aux libertés, répression syndicale, régression des droits), comment s'étonner que les citoyens et les travailleurs n'aient plus confiance dans leurs élus et dans la démocratie ?

Dans ce contexte, en validant cette sanction, le Président du Conseil Départemental porterait une triple responsabilité :

- la répression syndicale contre notre camarade ;
- une défiance accrue des citoyens envers leurs représentants politiques dans le département ;
- une prochaine mobilisation intersyndicale départementale.

C'est pourquoi, M. le Président, l'intersyndicale départementale CGT-FSU-Solidaires et le Comité de soutien vous interpellent et vous demandent d'intervenir auprès de vos services afin qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de notre camarade.

En espérant une suite favorable à cette requête et persuadés de votre souci du dialogue social dans le département, nous vous présentons nos salutations syndicales.

Imprimé par nos soins- Ne pas jeter sur la voie publique